

Bpifrance, en partenariat avec l'ADEME, lance le dispositif « Diag Eco-Flux »

Paris, le 30 juin 2020 – Le 5 juin dernier, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Bpifrance et l'ADEME ont présenté un plan d'accélération de la transition écologique des TPE et PME. Bpifrance, en partenariat avec l'ADEME, développe aujourd'hui le « Diag Eco-Flux », un outil de diagnostic qui s'inscrit dans ce plan d'accélération.

Le « Diag Eco-Flux » remplace, pour les établissements de plus de 20 salariés, le dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts ». Lancé par l'ADEME en 2017, ce dispositif a pour but de conseiller les entreprises pour les aider à réaliser rapidement des économies durables, en réduisant leurs consommations d'Energie, Matière, Eau et production de Déchets. A ce jour, plus de 560 entreprises ont bénéficié de cet accompagnement. Elles ont ainsi pu faire une économie moyenne de 200€ par salarié et par an.

En partenariat avec l'ADEME, Bpifrance fait évoluer le dispositif à travers le « Diag Eco-Flux », avec pour objectif un changement d'échelle grâce à son réseau et ses outils d'accompagnement.

Ce programme d'accompagnement premium personnalisé sur douze mois est à destination des PME, ETI, Grands Groupes du secteur de l'industrie, de la distribution, de l'hôtellerie, et de la restauration dont l'effectif des sites est compris en 20 et 250 salariés. Effectué en relation avec un expert spécialisé dans la transition écologique et économique, ce dispositif vise à identifier des pistes d'économies concrètes et mesurables pour les entreprises avec un retour sur investissement inférieur à un an. Financé par l'ADEME et opéré par Bpifrance, le Diag Eco-Flux permet aux entreprises d'optimiser leur flux de transformation de matière, de consommation d'eau, d'énergie et de production de déchets.

Pour **Guillaume Mortelier**, Directeur exécutif en charge de l'Accompagnement de Bpifrance, « *L'accompagnement des dirigeantes et dirigeants des PME et ETI françaises est clef pour que notre économie anticipe et tire parti de la transition écologique. Le Diag Eco-Flux s'intègre parfaitement à notre mission de Banque du Climat, en aidant les entreprises à diminuer rapidement leurs dépenses et leur empreinte environnementale* ».

Selon **Marie-Christine Prémartin**, Directrice exécutive des Programmes de l'ADEME, « *Pour les entreprises qui s'engagent dans ce dispositif partenarial, le Diag Eco-Flux apporte un vrai gain et les encourage à entrer dans une démarche de transition écologique performante à court et long terme* ».

Ce nouvel outil de diagnostic a pour objectifs de réduire l'impact de l'entreprise sur l'environnement, de gagner en rentabilité et de permettre à l'entreprise de faire des économies. Il vient compléter l'offre d'outils d'autodiagnostic proposée par Bpifrance aux dirigeants¹. L'accompagnement d'une durée d'un an, se déroule en quatre étapes :

- **Analyse des pratiques**
- **Définition du plan d'action**
- **Mise en place des actions**
- **Evaluation des actions mises en place**

Les entreprises souhaitant réduire à la fois leurs coûts et leurs impacts environnementaux peuvent dès maintenant transmettre leur demande d'inscription sur le site : <http://diagecoflux.bpifrance.fr/>

¹ Cette gamme est composée de : L'« AutoDiag Rebond » et l'« AutoDiag Rebond Tourisme » pour aider les dirigeants à rebondir après la crise du Covid-19, « MonFrenchFabomètre » pour évaluer le niveau de maturité de l'entreprise vis-à-vis de l'industrie du futur, de « MonDigitalomètre » pour évaluer la maturité numérique, du « Mondialomètre » pour les priorités à l'international, de « MonImpactomètre » sur les enjeux RSE, et du « Climatomètre » sur les enjeux Climat.



A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur @ademe.

Contacts presse :

Bpifrance
Laure Schlagdenhauffen
Laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr
01 41 79 85 38

Ademe
Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com